

Séance du 10 novembre 2015

L'an deux mil quinze le 10 novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames DELAGARDE Valérie, BETTON Marie, PROLA Hasina, Messieurs BAILLY Franck, MANCIER Bruno, SIMON Jean Pierre, CABOUILLET Dominique

Absents excusés : Mrs DELOZANNE Philippe (pouvoir donné à Mr MANCIER Bruno), UNTERHALT Raynald, CHOPIN Marcel (pouvoir donné à Mr SIMON Jean Pierre).

Secrétaire de séance : Madame Marie BETTON

Monsieur le Maire passe à l'ordre du Jour.

Ordre du jour

- Délibération approuvant le projet d'effacement des réseaux par le SIEM
- Délibération concernant la vente partielle du terrain ZH 99 à la Communauté de Communes Champagne Vesle pour l'implantation de la station d'épuration
- Délibération concernant la validation de la convention pour la station d'épuration de Serzy et Prin, travaux effectués par le SIEM
- Délibération concernant le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme de Fismes et de sa région pour le guide touristique 2016
- Délibération concernant une décision modificative pour le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme de Fismes et de sa région pour le guide touristique 2016
- Informations : évolution de l'interco
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès de Monsieur Michel DELOZANNE.
Le conseil municipal soutient la famille de Philippe DELOZANNE.

I – DELIBERATIONS

Délibération approuvant le projet d'effacement des réseaux par le SIEM

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans les rues du Moulin, du Tambour, de Savigny et de la Chapelle de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

En date du 12/12/2014, le comité du SIEM a décidé de solliciter un fonds de concours de 5% du montant HT des travaux comme le permet l'article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté rues du Moulin, du Tambour, de Savigny et de la Chapelle le fonds de concours sollicité par le SIEM serait de $(550000 \times 0.05) = 27500$ euros.

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

La commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve avec 09 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rues du Moulin, du Tambour, de Savigny et de la Chapelle, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM ;

N° 41/2015 : Délibération concernant la vente partielle du terrain ZH 99 à la Communauté de Communes Champagne Vesle pour l'implantation de la station d'épuration

Monsieur le Maire indique la station d'épuration sis à Serzy et Prin et construite par la Communauté de Communes Champagne Vesle sera implantée sur une partie de la parcelle du terrain ZH 99.

Afin d'éviter tout problème d'entretien de la future station d'épuration, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre une partie de la parcelle ZH 99 à la Communauté de Communes Champagne Vesle.

Monsieur le Maire précise que le bornage de cette parcelle où sera implantée la station d'épuration sera à la charge de la Communauté de Communes Champagne Vesle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 09 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de vendre une partie du terrain ZH 99 à la Communauté de Communes Champagne Vesle où se situera la station d'épuration et que le bornage sera à la charge de la Communauté de Communes Champagne Vesle.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.

N° 42/2015 : Délibération concernant la validation de la convention de servitudes pour la station d'épuration de Serzy et Prin, travaux effectués par le SIEM

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Commune Champagne Vesle a demandé l'autorisation d'extension du réseau pour la station d'épuration sur les parcelles ZH 99 et ZH 173 ;

Monsieur le Maire propose d'accepter cette servitude sous les conditions suivantes :

- La remise en état des parcelles ZH 99 et 173 après les travaux d'enfouissement de cette extension.
- En cas de dégradation, le SIEM devra faire les réparations à ses frais avec remise en état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 09 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention d'accepter cette servitude à titre gracieux sous les conditions citées ci-dessus.

La Communauté de Communes Champagne Vesle s'engage à remettre en état le chemin, à respecter la demande de Monsieur le Maire et informer la mairie lors de la phase travaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette servitude.

N° 43/2015 : Délibération concernant le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme de Fismes et de sa région pour le guide touristique 2016

Monsieur le Maire indique que l'Office du tourisme est le premier point d'information rencontré par les touristes venant du nord de la France et de l'Europe pour visiter la Champagne Ardenne.

Leur mission est d'inciter les touristes à découvrir et à rester sur notre territoire.

Dans cette optique, l'Office de Tourisme de Fismes et sa Région va éditer une nouvelle version de son guide touristique pour 2016.

Ce nouveau guide présentera les prestataires touristiques, l'histoire, le patrimoine, les circuits, les visites, les lieux de Mémoire de la région mais également toutes les communes qui aident l'Office de Tourisme à remplir sa mission de valorisation touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 09 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention d'accepter de donner une subvention d'un montant de 50.00 euros à l'Office de Tourisme de Fismes et sa Région.

N° 44/2015 : Délibération concernant une décision modificative pour le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme de Fismes et de sa région pour le guide touristique 2016

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération n° 43/2015 où il a été décidé de donner une subvention d'un montant de 50.00 euros, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative de la façon suivante :

Une dépense au chapitre 011 compte 61522 pour un montant de - 50.00 euros

Une dépense au chapitre 65 compte 6574 pour un montant de + 50.00euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 09 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention d'effectuer une décision modificative indiquée ci-dessus.

II – INFORMATIONS

Evolution de l'intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet de la Marne favorise le regroupement de 3 intercommunalités (Ardre et Chatillonnais, Fismes et Gueux).

La communauté de de communes Champagne Vesle a fait une projection des taxes sur 2 projets.

1^{er} projet : le regroupement des 3 intercommunalités

31594 habitants

Regroupement de 79 communes soit 107 sièges (Fismes 15 sièges, Muizon 6 sièges, Jonchery 5 sièges, Gueux 4 sièges, Les Mesneux 2 sièges, Chatillon sur Marne 2 sièges et toutes les autres communes 1 siège)

Au niveau fiscalité interco :

Les taxes	ce jour	à prévoir
TH	7.34 %	12.16 %
THB	6.70 %	9.89 %
TFNB	6.07 %	10.32 %
CFE	5.42 %	7.51 %

2^E projet : le regroupement avec la Communauté Urbaine de Reims

351689 habitants

Regroupement de 170 communes soit 265 sièges (Reims 59 sièges, Chalons 18 sièges, Gueux 4 sièges, Bétheny 2 sièges, Cormontreuil 2 sièges, St Memmie 2 sièges et toutes les autres communes 1 siège)

Au niveau fiscalité interco :

Les taxes	ce jour	à prévoir
TH	7.34 %	8.93 %
THB	6.70 %	1.46 %
TFNB	6.07 %	8.29 %
CFE	5.42 %	5.42 %

Leurs compétences exercées : routes, édifices publics, eau.

Au niveau des écoles, il n'y a pas les mêmes compétences.

Cantine

Madame Marie BETTON indique l'existence de petits problèmes avec le prestataire des repas. Un rendez-vous est fixé pour le vendredi 13 novembre avec le responsable du prestataire de service.

Organisation du 11 novembre

Madame Valérie DELAGARDE indique qu'il y a 43 inscrits au repas du CCAS.

Une expo-vente est organisée ce même jour où il y aura de la peinture, gravure, sculpture sur bois et poterie.

Un magicien viendra agrémenter cette après-midi.

Coopérative vinicole

Monsieur le Maire indique que la Coopérative vinicole « la Vigneronne » a déposé un permis de construire.

Station d'épuration

Monsieur le Maire indique que la station d'épuration est en vue de finalisation de construction.

Elle a été remise à 90 mètres de la partie constructible selon les prescriptions en vigueur sur la carte communale.

Organisation du bureau de vote des élections régionales

Monsieur le Maire indique la mise en place ce jour de la tenue du bureau de vote des élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre 2015.

III – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Fin de séance 20h30

DELAGARDE Valérie

BAILLY Franck

MANCIER Bruno

CABOUILLET Dominique

PROLA Hasina

SIMON Jean Pierre

BETTON Marie